

Licences académiques et pour étudiants

Conditions supplémentaires

Les présentes Conditions supplémentaires de Licences académiques et pour étudiant (« Conditions académiques ») modifient le Contrat de licence d'utilisateur final (« CLUF ») entre le Client et SISW uniquement en ce qui concerne les Produits identifiés sur le Bon de commande comme « ACAD » (« Produits académiques »). Les présentes Conditions académiques, ainsi que le CLUF et les autres Conditions supplémentaires applicables, constituent l'accord entre les parties (« Accord »). En cas de conflit, les présentes Conditions académiques prévalent sur toutes les autres Conditions supplémentaires, qui elles-mêmes prévalent sur le CLUF.

- 1. DÉFINITIONS.** Les termes en majuscules utilisés dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Accord. Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent à ces Conditions académiques.
 - (a) « Licence institutionnelle académique » désigne une licence de Produits académiques uniquement à visée éducative pour un Client qui a été identifié par SISW comme une institution académique ou une autre organisation à but non lucratif admissible.
 - (b) « Logiciel institutionnel académique » désigne un Produit logiciel académique concédé sous licence dans le cadre d'une Licence institutionnelle académique.
 - (c) « Utilisateurs autorisés » aux fins des Licences institutionnelles académiques, désigne la faculté cliente, les membres du personnel, les étudiants et les assistants diplômés situés sur le Territoire.
 - (d) « Étudiant » désigne un Client qui est un étudiant individuel ayant acheté une Licence pour étudiants valide.
 - (e) « Licence pour étudiants » désigne une licence de Produits académiques pour les Étudiants dans un cadre académique à des fins d'études directement liées à un programme de préparation d'un diplôme.
 - (f) « Territoire » désigne le pays dans lequel le Produit académique est acheté et installé.
- 2. LICENCES INSTITUTIONNELLES ACADÉMIQUES ET CONDITIONS.** Les licences institutionnelles académiques suivantes peuvent être proposées pour des Produits académiques individuels. Des licences et des types d'utilisation supplémentaires peuvent être spécifiés en ce qui concerne certains Produits académiques, comme indiqué dans un Bon de commande. Chaque licence ne peut être utilisée que conformément aux Conditions supplémentaires applicables et pour la durée spécifiée dans le Bon de commande.
 - 2.1** Une Licence institutionnelle académique peut être une licence à durée limitée ou une licence perpétuelle. Une durée limitée se prolonge sur une période d'un an, à compter du premier jour du mois suivant immédiatement la date à laquelle le Produit académique est mis à la disposition du client par téléchargement électronique et expirera à la fin de cette période, à moins qu'elle ne soit renouvelée d'un commun accord entre les parties. Le prix annuel pour une licence à durée limitée comprend les Services de maintenance décrits ci-dessous. L'une ou l'autre partie peut mettre fin à cette licence en donnant à l'autre partie un préavis écrit d'au moins 60 jours avant l'expiration de la période en cours. Les licences perpétuelles n'incluent pas les Services de maintenance.
 - 2.2** Le Client s'engage à limiter l'utilisation du Produit académique aux Utilisateurs autorisés uniquement à des fins directement liées à l'enseignement, à la formation, aux programmes menant à l'obtention d'un diplôme et à la recherche et au développement qui font partie des fonctions d'enseignement exécutées par le client. Le Client ne peut pas utiliser les Produits académiques pour (i) une formation ou des activités d'enseignement à des visées non diplômantes pour des étudiants; (ii) une formation ou des activités d'enseignement pour une tierce partie qui pourrait être un licencié du Produit académique applicable en vertu d'un accord séparé avec SISW ; (iii) toute fin commerciale, y compris, mais sans s'y limiter, l'activité à des fins commerciales, des activités de conseil payantes ou le traitement du travail des affiliés ; et (iv) le développement de logiciels pour licence ou vente. Avant d'être utilisé par des Utilisateurs autorisés du Logiciel institutionnel académique sur des ordinateurs personnels ou domestiques, le Client s'engage à faire signer par les Utilisateurs autorisés le Contrat utilisateur académique individuel standard de SISW. Le Client s'engage à conserver les Contrats utilisateurs académiques individuels signés et à les fournir à SISW sur demande.
 - 2.3** Le Client s'engage à : (i) utiliser le Produit académique dans le cadre de son programme académique standard proposé dans un ou des cours offerts au moins une fois par année académique ; (ii) obtenir l'approbation écrite préalable de SISW pour tous les documents destinés à la publication par le Client qui concernent la capacité, la fonctionnalité et/ou la méthodologie du Produit académique ; (iii) tous les logiciels et la documentation associés développés par les Utilisateurs autorisés qui interagissent et/ou interagissent avec le Produit académique seront communiqués à SISW. Ces programmes et documents seront mis à la disposition de SISW sous forme de code source sur demande. Le Client accorde à SISW une licence non exclusive, transférable, payée et gratuite pour utiliser et/ou commercialiser, distribuer et modifier un tel logiciel, dans la mesure où cette disposition n'entre pas en conflit avec une subvention en cours ou un contrat préexistant applicable à ce logiciel et à cette documentation. En cas de conflit entre une subvention ou un contrat préexistant et la présente disposition, la subvention ou la disposition contractuelle préexistante l'emporte sur la présente disposition, à condition que SISW soit informé à l'avance d'une telle subvention ou d'une telle restriction contractuelle.

- 2.4 Les Logiciels institutionnels académiques qui incluent les produits SISW Parasolid ou D-Cubed font l'objet d'un accord séparé entre les parties.
- 2.5 Les Services de maintenance standard offerts par SISW à ses clients commerciaux ne s'appliquent pas aux Logiciels institutionnels académiques. SISW s'engage à fournir des Services de maintenance au Client, mais non aux Utilisateurs autorisés, entre 8 h 00 et 17 h 00, en fonction des fuseaux horaires locaux aux États-Unis, du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés observés par SISW. Le Client s'engage à désigner un contact technique formé qui servira de point central pour l'administration et la résolution de toutes les demandes d'assistance de la part du Client. Le contact technique s'engage à faire de son mieux pour résoudre les problèmes du Client ou les problèmes liés au Logiciel institutionnel académique avant de contacter SISW pour obtenir de l'aide. Le contact technique s'engage à transmettre toutes les demandes de service à SISW et à agir également comme bénéficiaire de tous les Services de maintenance sur site.
- 2.6 Les Services de maintenance ne sont fournis que pour la version la plus récente du Logiciel institutionnel académique et se composent des éléments suivants : (i) le support téléphonique ; (ii) le service de tableau d'affichage électronique dans lequel le Client peut enregistrer électroniquement les demandes de support logiciel et accéder aux notes de mise à jour et aux informations logicielles ; et (iii) les mises à jour du Logiciel institutionnel académique, si et quand SISW les met à disposition. Les mises à jour n'incluront pas de modules logiciels distincts disponibles sous licence moyennant un prix supplémentaire. Le Client s'engage à installer toutes les mises à jour logicielles à la dernière des deux dates suivantes : dans les 30 jours suivant leur réception, ou à la fin du semestre en cours du Client.
3. **LICENCES POUR ÉTUDIANTS ET CONDITIONS.** Les Licences pour étudiants peuvent être offertes pour des Produits académiques individuels. Des licences et des types d'utilisation supplémentaires peuvent être spécifiés en ce qui concerne certains Produits académiques, comme indiqué dans un Bon de commande. Chaque licence ne peut être utilisée que conformément aux Conditions supplémentaires applicables et pour la durée spécifiée dans le Bon de commande. Une Licence pour étudiants sera accordée pour une période d'un an, à compter du premier jour du mois suivant immédiatement la date à laquelle la Licence pour étudiants est mise à la disposition de l'étudiant ou pour une période plus longue spécifiée par SISW dans un Bon de commande. Une Licence pour étudiants sera automatiquement résiliée si l'Étudiant dépasse les limites du champ d'application des conditions de la licence spécifiés aux termes des présentes. Une licence pour étudiants est accordée sans Service de maintenance d'aucune sorte.
4. **PRODUIT PROFESSIONNEL ET DONNÉES.** Le Produit professionnel et les autres données créées en relation avec les Produits académiques contiennent certaines limites qui rendent les données inutilisables en dehors de la zone d'utilisation éducative. Si le Client combine ou relie les données créées en relation avec un Produit académique avec d'autres données, ces autres données peuvent également être affectées par ces limites. SISW n'a aucune responsabilité ou obligation, quelle qu'elle soit, résultant de la combinaison des données du Client ou de la liaison des données créées en relation avec les Produits académiques avec des données créées d'une autre manière.